

## La Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin, ce sont 15 entreprises qualifiées à votre service :

### BRUMPT POZZAN SARL

356A avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT  
Tél : 03.89.53.50.41

### CHOUFFERT Pascal

10 rue de Walbach 68230 WIHR-AU-VAL  
Tél : 03.89.71.06.21

### DREYER Christian

29 rue de Meyenheim 68110 ILLZACH  
Tél : 03.89.52.15.61

### DREYER RAMONAGE SARL

1 rue de la Vendée 68270 WITTENHEIM  
Tél : 03.89.52.22.51

### GOERG C. & FILS SARL

27, rue du Nord 68280 ANDOLSHEIM  
Tél : 03.89.71.40.62

### GOERG Eddy SARL

2A rue de la Scierie 68240 KAYSERSBERG  
Tél : 03.89.78.13.28

### HUG Philippe

18 rue de Provence 68840 PULVERSHEIM  
Tél : 03.89.48.83.59

### LEIMACHER A. EURL

12 place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR  
Tél : 09.66.42.92.31

### MULLER-FEDERLEN SARL

88a rue du Moulin 68610 LINTHAL  
Tél : 03.89.74.88.05

### MUSCH R+D SAS

24, rue de la Libération 68200 MULHOUSE  
Tél : 03.89.52.30.91

### NEEF FREDERIC

8 rue Basse 68170 RIXHEIM  
Tél : 03.89.44.25.42

### RAMONAGE DE L'EST SARL

4, rue des Trois Epis 68124 WINTZENHEIM  
Tél : 03.89.80.81.60

### RAMONAGE LES 3 LYS SARL

11 rue de Ferrette 68220 FOLGENSBOURG  
Tél : 03.89.68.69.44

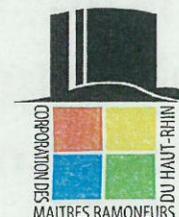
### RAMONAGE PONZE BELKLE SARL

35 rue d'Hagenthal 68220 HEGENHEIM  
Tél : 03.89.40.26.80

### WILLIG CLAUDE & FILS SARL

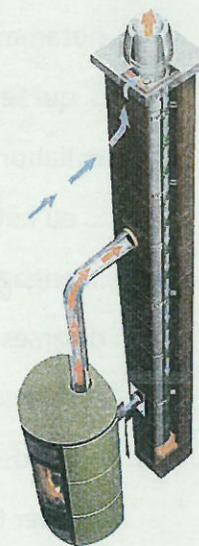
26 avenue Roger Salengro 68100 MULHOUSE  
Tél : 03.89.44.47.10

# Je contacte mon ramoneur !



Un métier au service de la sécurité  
des personnes et des biens

ENVIRONNEMENT PROTECTION PROPreté  
INCENDIE MONOXYDE DE CARBONE  
FORMATION TRADITION SERVICES  
SINISTRE VISION QUALITÉ RISQUES  
CORPORATION  
SÉCURITÉ HISTOIRE CRÉATION EN 1871  
INTOXICATION PRÉVENTION  
QUALIFICATION



PREVENTION



La Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin est  
partenaire Macif Prévention.



# Faire appel à une entreprise de ramonage adhérente de la Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin, c'est faire appel à un professionnel...

- ... titulaire d'un **Brevet de Maîtrise**, qualifié dans le métier de ramoneur
- ... soucieux de l'importance de **la transmission des savoirs**, notamment par l'apprentissage
- ... qui se forme et assure **une formation régulière de ses collaborateurs**
- ... au fait des **évolutions techniques et réglementaires** de son métier
- ... engagé dans **la promotion de son métier** en participant à diverses actions organisées par sa Corporation
- ... respectueux des **règles de déontologie**
- ... qui devient **votre interlocuteur privilégié**, soucieux de vous donner toutes les informations utiles de façon impartiale

## INFOS PRATIQUES

L'entretien régulier de l'installation de chauffage est **obligatoire** pour votre sécurité !  
**À quelle fréquence ?**

- \* 2 fois par an pour les installations bois et fuel
- \* 1 fois par an pour le gaz
- \* 1 fois par an pour les conduits polymères et chaudières à condensation

**L'incendie représente un risque mortel**

Avant de changer, installer ou remettre en service un appareil de chauffage, pensez à **faire diagnostiquer votre conduit de fumées**.

**Un bois sec** minimisera les risques de feu de cheminée, encrassera moins votre installation et produira plus de chaleur.

**Un certificat de conformité** doit être établi après tout sinistre.

Faire ramoner ses appareils de chauffage et leur tuyau de raccordement permet de **réaliser des économies d'énergie et participe à la protection de l'environnement**.

Un poêle à granulés doit toujours être raccordé à un conduit étanche pour **éviter toute intoxication au monoxyde de carbone**.

